



I. REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET QUALITÉ DE VIE > Qualité environnementale - qualité paysagère

L'agriculture urbaine : outil de cohésion et d'action sociale

COMPRENDRE

Contexte et enjeux

L'agriculture urbaine évolue selon les périodes et les acteurs.

À la défense du foncier agricole des années 60, des circuits courts et les aménités environnementales des années 90, succède l'agriculture urbaine utilisée pour l'alimentation, le lien social et la résilience.

La culture de produits alimentaires en milieu urbain, jardin partagé, ferme pédagogique, maraîchage urbain, jardin d'insertion, favorise les rapports sociaux entre différents acteurs et publics (exploitants, habitants, écoles, maisons de retraites, touristes...). La cohésion sociale est au cœur du projet d'agriculture urbaine grâce à des rencontres intergénérationnelles et interculturelles.

L'exploitation de la terre valorise des compétences manuelles. C'est un levier efficace pour l'intégration des plus défavorisés. Par l'approvisionnement direct, l'agriculture urbaine est un outil de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire, de développement social et urbain d'un quartier qui peut ainsi être requalifié. Enfin, les circuits courts permettent de reconnecter les urbains aux agriculteurs.

Objectifs généraux

1. **Sécuriser les approvisionnements, produire localement, favoriser les circuits courts.**
2. **Créer des animations de quartiers favorisant rencontres et cohésion sociale.**

AGIR

Favoriser la multiplication des liens sociaux

L'agriculture urbaine est une autre façon de percevoir la ville et d'influer sur les liens sociaux. Les collectivités favorisent un tel projet en s'appuyant sur des collectifs et associations. Des rencontres et échanges autour de ce nouvel espace de vie favorisent la création d'une nouvelle identité. Des événements permettent notamment des échanges intergénérationnels entre maisons de retraite et écoles. Fermes et exploitations constituent un véritable outil pédagogique. En aidant à la création de circuits courts, de réseaux comme les AMAP, de marchés ouverts, la ville est plus animée et les échanges facilités.

Agir contre l'exclusion

Initialement mis en place à la suite de crises et dans des quartiers en difficulté, les collectivités peuvent faire de l'agriculture urbaine un outil de réinsertion sociale. Par l'IAE, l'agriculture urbaine peut être l'opportunité de développer des ateliers et chantiers d'insertion afin d'accompagner les personnes sans qualification, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RSA, primo-arrivants, réfugiés, à retrouver le monde professionnel. C'est l'objectif des jardins d'insertion qui peuvent s'appuyer sur l'expertise d'associations tel que le réseau de Cocagne.

Glossaire

AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne qui organise des ventes de produits agricoles locaux.

IAE : insertion par l'activité économique, accompagnement renforcé des personnes les plus éloignées de l'emploi pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle grâce à des structures spécialisées conventionnées avec l'Etat pouvant prendre la forme d'ateliers et de chantiers d'insertion.

Jardin d'insertion : jardin ayant pour mission l'insertion sociale et professionnelle de personnes sans emploi et en grande difficulté.

Jardin partagé : jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier.

RSA : revenu de solidarité active

Chiffres clés

> **En Île-de-France**, la présence des jardins partagés est corrélée à celle des ménages à bas revenus. 22 % de ces ménages habitent près d'un jardin partagé, contre 17 % en moyenne dans la région en 2018.

> **En France**, plus de 100 jardins d'insertion sont recensés en 2018.

Cadre réglementaire

La loi d'orientation du **29 juillet 1998** relative à la lutte contre les exclusions reconnaît et réglemente les jardins d'insertion.

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

5 000m² d'agriculture urbaine au sein d'un écoquartier

Fin 2009 démarre le projet de réhabilitation du site des Docks.

Cent hectares, un quart du territoire de la ville, transformant une friche industrielle en un écoquartier dont un éco-parc de 12 ha intégrant le Château de Saint-Ouen-sur-Seine qui accueille le conservatoire de musique. Ont été implantés des aires de jeux pour enfants, une grande pelouse de 19 000 m², un amphithéâtre à ciel ouvert de 320 places, un skate parc, et une aire de détente de 11 000 m² ainsi que 5000m² de jardins potagers et une serre pédagogique de 1400 m².

Une centaine d'essences d'arbres (orme, poirier sauvage, cerisier, tilleul, bouleau...) ont été plantées dans le parc, lui permettant ainsi d'évoluer au rythme des saisons. Elles contribuent au développement de la biodiversité locale. Une pièce d'eau récupère les eaux pluviales du quartier, des prairies à la tonte tardive permettent la nidification des insectes.

La création des jardins à proximité du quartier des Docks fait suite à la mobilisation de l'association des Jardins Ouvriers d'Alstom (présents sur site depuis 1928) et au programme municipal visant à favoriser la biodiversité et à accompagner les initiatives sur l'éducation et le partage liées au jardinage.

L'association du Rucher Audonien Pédagogique est aussi mise en place ainsi que 7 autres associations dont les Jardins du Château qui regroupe les habitants demandeurs, la liste d'attente étant gérée par la ville.

Les jardiniers bénéficient de cabanes partagées et d'un agent municipal dédié à la gestion et formation nature. Ils gèrent collectivement les cabanes à outils et l'achat de graines ou terreau. L'intégration des potagers au sein du parc permet au public de venir les admirer et discuter avec les jardiniers, de nouer des liens avec les autres jardins ou associations de jardinage en ville. L'arrosage se fait par le bassin du parc alimenté par la récupération d'eau de pluie du nouveau quartier grâce à un système de noues plantées et aménagées le long des rues.

À l'exception des parcelles pédagogiques, la production, sans pesticides, est destinée aux familles qui cultivent les jardins. Une partie de ces parcelles est destinée aux animations en direction des scolaires, des groupe thérapeutiques et autres publics.

Des événements de type « fête de la nature » y sont organisés. Les initiatives en faveur de la nature en ville tels que les « incroyables comestibles » ou les jardins pédagogiques y sont développées.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.saint-ouen.fr

[Facebook : Grand Parc de Saint-Ouen-sur-Seine](#)

CONTACTS

La Maison de Projets

49 rue A. Dhalenne 93400 Saint-Ouen
T. 0140128617

Marie Komorowski

Animatrice agriculture urbaine.
Référénte des jardins partagés / Grand parc. Responsable Serre Pédagogique
T. 01 71 86 62 52 / 06 17 95 55 03



1. Jardin des Docks
2. Animation pédagogique avec des enfants

Ces espaces verts urbains sont vecteurs de lien social, de valorisation des habitants et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, tout en participant au programme de la trame verte et bleue, car le sol en pente vers la Seine et certains dispositifs protègent la ville en cas de crue.

Trois objectifs généraux pour atteindre ce projet

1. Sensibiliser petits et grands à la nature par le biais de nombreux ateliers manuels
2. Encadrer et accompagner les Audoniens qui prennent soin des jardins partagés
3. Faire découvrir la biodiversité par des ateliers d'observation

EN BREF

MAÎTRE D'OUVRAGE

Agence Ter

PARTENAIRES

Ville de Saint-Ouen-Sur-Seine
État (contrat cadre), Région Ile de France, ADEME, CPCU, Syctom, Conseil Général 93 et 92

DURÉE DU PROJET

2 ans de construction

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Il est finalisé et a 7 ans d'existence

COÛT ANNUEL

Difficile à isoler car les postes d'agents communaux (équipe de gardiens du parc, équipe

d'entretien du parc, équipe de la serre) ne sont pas uniquement dédiés aux jardins partagés. Le coût de fonctionnement de la serre en matière d'électricité est de 30 000 euros.

LE PLUS

Espace de respiration pour la ville, lieu de rencontres, d'échanges et d'animations apaisant.

LE MOINS

Une gestion Ville / Agglomération Plaine commune qui peut complexifier les prises de décisions.

PUBLICATION JUIN 2021

Auteurs :

Recto : Sites & Cités Remarquables de France.

Verso : Marie KOMOROWSKI, Animatrice agriculture urbaine - référente jardin partagé Grand Parc et responsable des serres pédagogiques - Ville de ST-OUEN-SUR-SEINE.

Crédit photos : Ville de St-Ouen-Sur-Seine

